



ÉVOCATION

Pour tout litige, vous pouvez faire évocation au Comité Directeur du District du Rhône, sauf en matières disciplinaires.

Autrement dit ; vous avez la possibilité de soulever un problème et de l'évoquer devant la plus haute instance départementale à savoir le District.

Il vous faudra alors adresser un courrier détaillé et motivé au District du Rhône. Votre courrier sera lu devant l'instance qui prendra la décision qui s'impose. Le comité directeur se réunit en principe une fois par mois, en règle générale en début de mois.

Ne soyez pas étonné si la réponse tarde quelque peu.
Tous les courriers sont lus et vous aurez une réponse quoiqu'il arrive.

C'est une procédure rarement employée, mais elle existe.
Chaque année, quelques 5 ou 6 cas sont soumis aux commissions compétentes pour enquête suite à une évocation.

Votre interlocuteur :
Bernard Courrier - Secrétaire Général - 0678736947